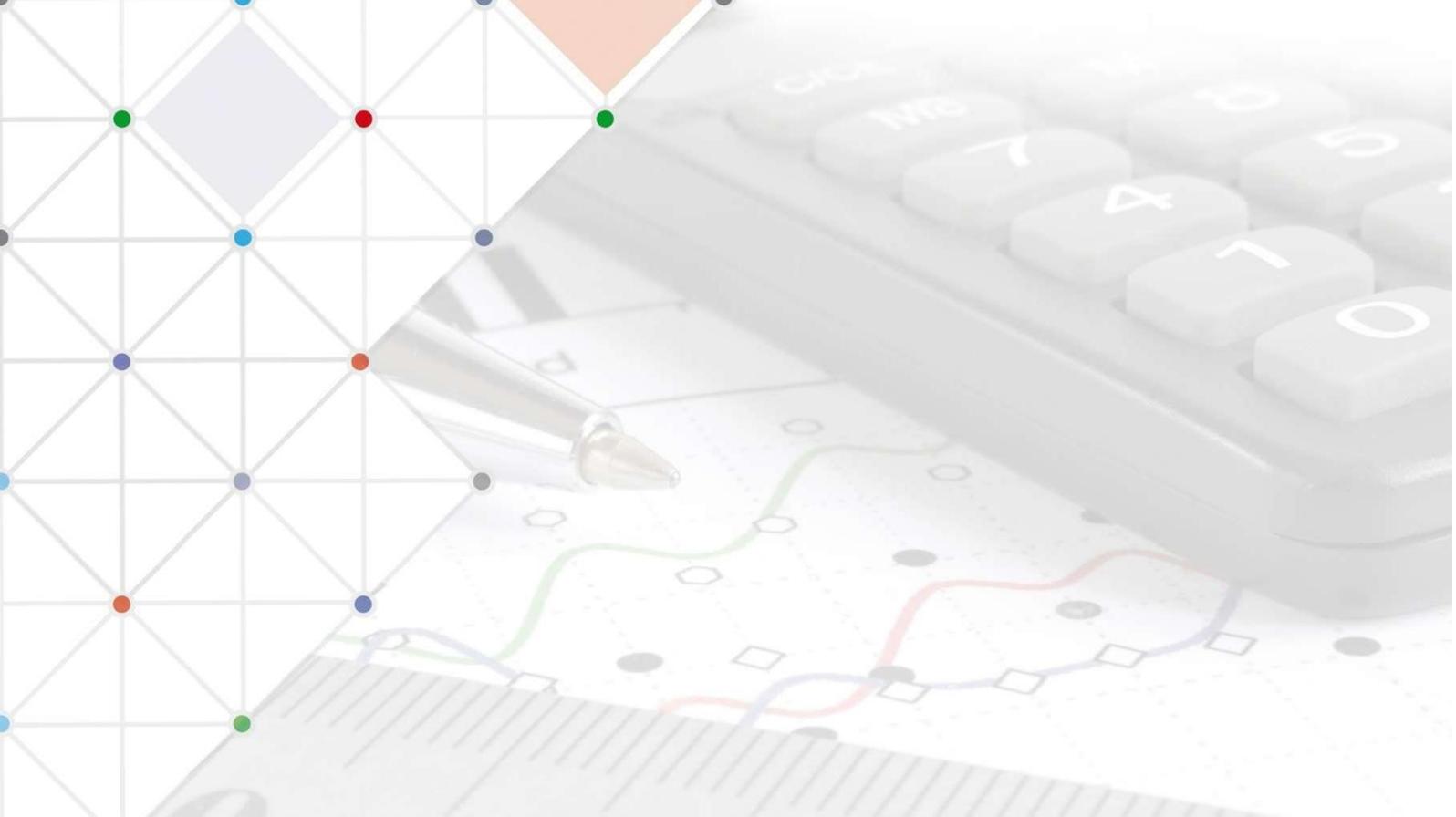




ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT FINANCIER DE L'EUROSAI EXERCICE 2021

Cour des comptes d'Espagne

30 mai 2022



Madrid, 30 mai 2022

CERTIFICAT DU RAPPORT FINANCIER 2021

Je certifie que les comptes et le rapport financier correspondant à l'année 2021 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis et qu'ils reflètent une image fidèle des résultats des opérations de l'EUROSAI ainsi que de sa situation financière et patrimoniale.

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'EUROSAI

PRÉSIDENTE DE LA COUR DES COMPTES D'ESPAGNE

Enriqueta Chicano Jávega

INDEX

LISTE DES TABLEAUX	4
I. INTRODUCTION	5
I.1. Cadre législatif de référence	5
I.2. Période d'activité	5
I.3. Contenu	5
II. PRINCIPES COMPTABLES.....	5
III. BILAN.....	6
III.1. Trésorerie	6
III.2. Comptes de régularisation	6
III.3. Fonds propres.....	7
III.4. Créanciers commerciaux	7
IV. COMPTE DE RÉSULTAT	7
IV.1. Revenus d'exploitation.....	7
IV.2. Dépenses d'exploitation.....	8
V. TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	10
VI. ÉTATS BUDGÉTAIRES.....	10
VI.1. État d'apurement du budget des dépenses	11
VI.2. État d'apurement du budget des revenus	14
VI.3. Excédent budgétaire	15
VII. ÉVOLUTION DE LA PERCEPTION DES COTISATIONS POUR LES EXERCICES CLOS.....	16
VIII. ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2021 ET LEUR RELATION AVEC LES OBJECTIFS DE L'EUROSAI	17
IX. ESTIMATION DE LA CONTRIBUTION DE LA COUR DES COMPTES D'ESPAGNE À L'EUROSAI	17
X. ANNEXES. ÉTATS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	18

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.-	COMPTES DE RÉGULARISATION EXERCICES 2021 ET 2022.....	7
TABLEAU 2.-	VENTILATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2021.....	8
TABLEAU 3.-	VENTILATION DES DÉPENSES LIÉES À LA REVUEEUROSAI. EXERCICES 2021 ET 2020	9
TABLEAU 4.-	SUBVENTIONS APPROUVÉES ET RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2021	13
TABLEAU 5.-	CLASSIFICATION COMPTABLE DES DÉPENSES DANS LES LIGNES BUDGÉTAIRES. EXERCICE 2021	14
TABLEAU 6.-	EXCÉDENT BUDGÉTAIRE/FONDS PROPRES EN 2021.....	15
TABLEAU 7.-	ÉVOLUTION DE L'EXCÉDENT BUDGÉTAIRE ET DES FONDS PROPRES SUR LA PÉRIODE 2018-2021	16

I. INTRODUCTION

I.1. Cadre législatif de référence

L'article 14.4 des Statuts de l'EUROSAI, ainsi que les articles 72 et 73 du Règlement Financier de l'Organisation, prévoient que le Secrétariat Général soumettra au Comité Directeur les états financiers, ainsi qu'un Rapport Financier annuel.

I.2. Période d'activité

Le présent Rapport Financier couvre la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021.

I.3. Contenu

Conformément aux dispositions de l'article 73 du Règlement Financier, le Rapport Financier annuel devra contenir, outre les certificats du Secrétariat Général relatifs aux états financiers et à la contribution du Secrétariat décrits dans l'article 60 du Règlement Financier, des informations sur les activités de l'EUROSAI au cours de l'exercice clos.

II. PRINCIPES COMPTABLES

La comptabilité de l'EUROSAI est basée sur le système de la partie double. Les principes de gestion continue, d'uniformité dans le temps, d'exigibilité et de non-compensation des revenus et dépenses sont respectés et les différents éléments d'actif et de passif sont évalués séparément.

Les états financiers sont préparés conformément aux critères établis dans le Plan Comptable Général, approuvé par le décret royal 1514/2007 (PGC 2007), du 16 novembre, et dans le Plan Comptable Général pour les petites et moyennes entreprises, approuvé par le décret royal 1515/2007, du 16 novembre. Il convient de noter que les principes et règles comptables sont appliqués par le biais de l'application des principes et normes comptables contenus dans le Plan Comptable Général espagnol, étant donné que, conformément au point 5 de l'introduction du PGC 2007, celui-ci doit être évalué en tenant compte de "... sa vocation de convergence avec les Règlements communautaires contenant les normes IAS/IFRS adoptées...".

Les états financiers pour l'exercice 2021 prennent comme point de départ le bilan final au 31 décembre 2020 et présentent de manière ordonnée les mouvements financiers, patrimoniaux et budgétaires au cours de l'exercice 2021. La situation économique-financière et patrimoniale finale, ainsi que le compte rendu de l'exercice, sont recueillis dans le bilan et dans le compte de résultat au 31 décembre 2021. L'évolution du Fonds social est présentée dans l'état des variations du total des capitaux propres.

Les informations pertinentes relatives aux états financiers sont présentées dans les paragraphes suivants.

III. BILAN

Le bilan de l'exercice est présenté à l'annexe 1, et les postes de l'actif, des capitaux propres et du passif sont détaillés ci-dessous.

III.1. Trésorerie

Le solde de trésorerie à la fin de l'année était de 425 200,64 euros, contre 461 996,11 euros au début de l'année. La diminution de ce poste est due au fait que le Comité Directeur, lors de sa 51^e réunion, tenue par voie télématique le 3 juin 2020, a approuvé qu'à titre exceptionnel, le budget de l'EUROSAI pour 2021 soit financé par les fonds disponibles accumulés dans le Fonds social, au lieu des contributions financières des membres. Par conséquent, les dépenses encourues en 2021 ont été entièrement couvertes par le Fonds social, ce qui explique la diminution du solde de la Trésorerie.

Il convient de noter que les dépenses encourues au cours de cet exercice ont été inférieures à celles des années précédentes, en raison de l'activité limitée de l'EUROSAI depuis l'exercice 2020, à la suite de la pandémie de COVID-19.

III.2. Comptes de régularisation

L'actif des *dépenses prépayées* au bilan s'élève à 851,07 euros, et correspond à la régularisation des droits de licence annuels pour l'utilisation du logiciel d'enquête en ligne, pour un montant de 136 euros ; pour le programme informatique "Contaplus", pour un montant de 684,82 euros et pour le coût de hosting des visionneuses pour 30,25 euros : le montant annuel de la licence pour le logiciel d'enquête en ligne est de 349,00 euros, pour la période du 23 mai 2021 au 22 mai 2022, ce qui donne donc 213,00 euros de dépenses imputables à l'exercice 2021 et 136,00 euros d'actif payé d'avance. La licence annuelle du logiciel "Contaplus" coûte 939,69 euros, montant régularisé entre le 23 septembre 2021 et le 22 septembre 2022, de sorte que les dépenses imputées à l'exercice 2021 s'élèvent à 254,87 euros et le montant restant de 684,82 euros correspond à la part des dépenses régularisées en 2022. Le coût de hosting annuel des visionneuses s'élève à 145,2 euros, montant régularisé entre le 16/03/2021 et le 15/03/2022, de sorte que les dépenses imputées en 2021 sont de 114,95 euros et les dépenses imputables en 2022 sont de 30,25 euros.

Tableau 1. – Comptes de régularisation. Exercices 2021 et 2022

(Montants en euros)

Concept	2021	2022	TOTAL
Licence de logiciel	213,00	136,00	349,00
Programme Contaplus	254,87	684,82	939,69
Hosting des visionneuses	114,95	30,25	145,20
Total	582,82	851,07	1 433,89

III.3. Fonds propres

Le solde de fonds propres (411 518,01 euros) comprend à la fois le *Fonds social* généré par les *résultats cumulés des années précédentes* (460 347,86 euros) et les *résultats négatifs de l'exercice* (-48 829,85 euros).

III.4. Créanciers commerciaux

Le solde des *créanciers commerciaux* à la clôture de l'exercice s'élève à 3 585,30 euros et correspond à des dépenses impayées liées à des traductions.

IV. COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat (annexe 2) reflète un résultat négatif de 48 829,85 euros, entièrement constitué par les dépenses engagées au cours de l'année. Aucune cotisation n'ayant été perçue par accord du Comité Directeur, le solde du compte de résultat est constitué exclusivement du montant des dépenses encourues au cours de l'année.

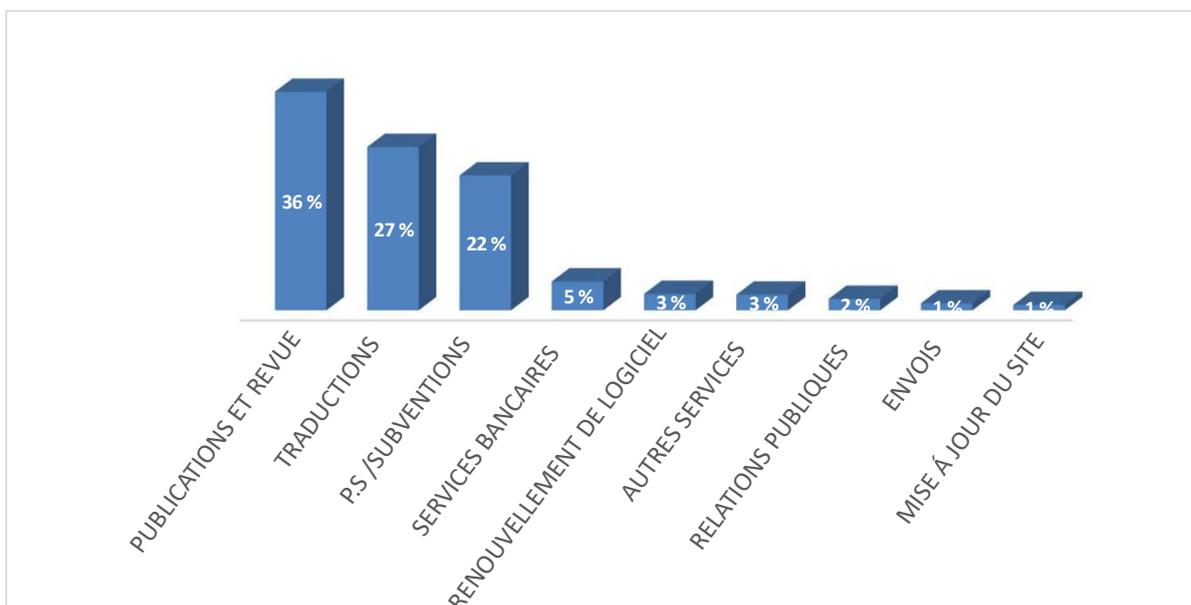
IV.1. Revenus d'exploitation

Comme indiqué au point III.1, par accord du Comité Directeur adopté lors de sa 51e réunion, tenue par voie télématique le 3 juin 2020, à titre exceptionnel, le budget de l'EUROSAI pour 2021 est financé par les fonds disponibles accumulés dans le Fonds social, au lieu des contributions financières des membres : par conséquent, aucune cotisation des Institutions supérieures de contrôle (ISC) membres de l'Organisation n'a été perçue.

IV.2. Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation pour l'exercice 2021, qui s'élèvent à 48 829,85 euros, ont diminué d'environ 3,17 % par rapport à l'année précédente. Les dépenses de l'EUROSAI sont divisées en deux lignes d'action (dépenses opérationnelles et dépenses pour la mise en œuvre du Plan Stratégique). D'une part, les dépenses correspondant à la publication de la revue EUROSAI (17 742,12 euros), qui ont diminué de 10,14 % par rapport à l'exercice précédent ; les traductions (13 261,76 euros), avec une diminution de 18,43 % ; et les subventions accordées pour l'organisation d'activités dans le cadre de l'exécution du Plan Stratégique (10 948,40 euros), qui ont augmenté de 13,62 % par rapport à l'exercice 2020. Ces postes représentent 85,91 % du total des dépenses d'exploitation. La répartition du total des dépenses d'exploitation entre les différents postes est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 2. - Ventilation des dépenses de fonctionnement en 2021.



Les postes de dépenses sont analysés en détail ci-dessous.

IV.2.1. Publications et rapports

Le compte *Revue*, qui représente 36,33 % du total des dépenses d'exploitation, comprend les frais de mise en page, d'impression et de traduction de la revue EUROSAI, qui ont diminué de 10,14 % par rapport à l'année précédente. Ventilation :

Tableau 3.- Ventilation des dépenses liées à la Revue. Exercices 2021 et 2020.

(Montants en euros)

Concept	2021	2020
Mise en page et impression	3 574,65	5 820,56
Traductions (revue)	14 167,47	13 923,09
Total	17 742,12	19 743,65

IV.2.2. Autres dépenses d'exploitation

Le poste principal correspond au compte des *Traductions*. Au cours de l'exercice 2021, les frais de traduction des documents (à l'exclusion de la revue EUROSAI) se sont élevés à 13 261,76 euros, soit 27,16 % du total des dépenses d'exploitation, 18,43 % de moins que l'année précédente.

Le compte *Plan Stratégique/Subventions* représente 22,42 % du total des dépenses d'exploitation pour l'exercice 2021. Il comprend les dépenses dérivées des aides financières accordées pour l'organisation de réunions, de séminaires et d'autres activités dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique de l'Organisation. Le montant total de ce compte s'est élevé à 10 948,40 euros, soit 13,62 % de plus que l'année précédente.

Le Secrétariat a reçu des demandes de financement pour des événements en Croatie et au Monténégro. Une subvention de 7 800 euros a été accordée à l'ISC de Croatie pour financer le nouveau site web "Network for Ethics" sur la dotation du chapitre 2 du budget 2018-2021 de l'EUROSAI. Une subvention de 5 290 euros a également été accordée à l'ISC du Monténégro pour le financement de la 5e Réunion Annuelle du Groupe de Travail de l'EUROSAI sur l'Audit Municipal et du Séminaire sur l'Audit Municipal "Gestion des biens immobiliers municipaux", dont 3 148,40 euros ont été justifiés.

Le compte *Services bancaires et similaires* comprend les frais bancaires de l'EUROSAI, d'un montant de 2 343,92 euros, ce qui représente une augmentation de 47,51 % par rapport à l'année précédente et 4,8 % des dépenses totales d'exploitation. Au cours de l'année 2020, ces dépenses ont considérablement augmenté car la banque a modifié les conditions du compte courant (principalement en ce qui concerne les frais de gestion). Le Secrétariat a tenu plusieurs réunions avec la banque afin d'étudier les possibilités de réduire les coûts annuels de maintenance. Les options proposées par la Banque sont soumises à la condition d'engager une partie des fonds dans un fonds d'investissement classé au niveau de risque 2.

Le compte *Renouvellement de logiciel*, d'un montant de 1 332,84 euros (2,73 % du total des dépenses d'exploitation), comprend les charges régularisées en 2021, dérivées de la licence d'utilisation du programme "Contaplus" et celles correspondant à la licence du logiciel d'enquête en ligne (voir détail au point III.2).

Le compte *Envois*, dont le montant s'élève à 571,70 euros (1,17 % du total des dépenses d'exploitation), qui comprend principalement les frais d'affranchissement des lettres et de la documentation, a diminué de 50,24 % par rapport à 2020.

Le compte *Relations publiques, représentation* (926,40 euros) comprend diverses dépenses liées à l'image de marque de l'EUROSAI, telles que la conception du logo Task Force. Ce montant représente 1,9 % du total des dépenses d'exploitation, soit une augmentation de 136 % d'une année sur l'autre.

Le compte *Matériel de bureau* (1 270,50 euros) comprend les dépenses de programmation des visionneuses de la revue.

Enfin, le compte *Mise à jour du site web* (432,21 euros) comprend les dépenses de traduction des textes pour la mise à jour constante du site web de l'EUROSAI.

V. TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

L'état des variations du total des capitaux propres (annexe 3) présente toutes les variations des capitaux propres dérivées du résultat de l'exercice, les variations des capitaux propres dérivées des transactions avec les ISC membres ; les ajustements des capitaux propres dus à des changements de méthodes comptables et à des corrections d'erreurs, ainsi que d'autres variations des capitaux propres.

En 2021, il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables ni de correction d'erreurs.

Les capitaux propres de l'Organisation s'élevaient à 411 518,01 euros à la clôture de l'exercice, répartis entre le solde du Fonds social (460 347,86 euros) et les résultats négatifs de l'exercice (-48 829,85 euros).

VI. ÉTATS BUDGÉTAIRES

Conformément au Règlement Financier de l'EUROSAI, le budget de l'Organisation est établi, géré et réglé selon les principes d'unité, d'équilibre, d'unité de compte, d'universalité, de spécialité, de transparence et de triennialité, couvrant la période entre les Congrès. L'exécution du budget annuel est présentée en deux états : l'état d'apurement du budget des dépenses (annexe 4) et l'état d'apurement du budget des revenus (annexe 5).

VI.1. État d'apurement du budget des dépenses

Le budget des dépenses de l'Organisation couvre la totalité des dépenses de l'EUROSAI, à l'exception des frais de personnel du Secrétariat, des frais de bureau du siège et de l'hébergement du site web, qui sont couverts par la Cour des comptes espagnole (voir l'article 32 du Règlement Financier et la section IX du présent rapport).

Le Comité Directeur de l'EUROSAI, lors de sa 51e réunion, tenue par voie télématique le 3 juin 2020, a décidé de prolonger d'un an le budget 2018-2020 de l'EUROSAI afin de disposer d'allocations budgétaires pour 2021 permettant le fonctionnement normal de l'Organisation. Conformément à l'article 14.2 des Statuts de l'EUROSAI, le Secrétariat a élaboré une Annexe au Budget 2018-2020, en vigueur pour l'exercice 2021, qui prolonge le budget annuel des dépenses de l'EUROSAI pour l'exercice 2021.

En vertu de cette Annexe, l'état d'apurement du budget des dépenses (annexe 4) présente une prévision initiale de dépenses de 99 190,00 euros, répartie en deux chapitres : "Chapitre 1 - Dépenses de fonctionnement", d'un montant de 44 000,00 euros ; et "Chapitre 2 - Dépenses de mise en œuvre du Plan Stratégique", d'un montant de 55 190,00 euros.

Les modifications de crédits (annexe 6) comprennent, d'une part, des transferts entre crédits et, d'autre part, des ajouts de crédits en application des dispositions de l'article 38 du Règlement Financier, incorporant les excédents budgétaires générés au cours des exercices précédents (2018, 2019 et 2020), pour un montant cumulé de 140 527,98 euros. Suite à ces modifications budgétaires, les crédits définitifs pour l'ensemble du budget s'élèvent à 239 717,98 euros.

Des obligations ont été reconnues et des paiements d'un montant de 48 829,85 euros ont été autorisés, soit 6 % des crédits définitifs.

Des informations plus détaillées sur le budget des dépenses 2021, ventilées par chapitre, sont fournies ci-dessous.

VI.1.1. Chapitre 1 : Dépenses de fonctionnement

La dotation initiale du Chapitre 1 pour l'exercice 2021 s'élevait à 44 000,00 euros, soit 44 % du budget initial total. Le poste le plus significatif correspond à l'*article 1.5. Publications de l'EUROSAI*, avec 25 000,00 euros, représentent 57 % du chapitre. Il est suivi, en termes d'importance quantitative, par l'*article 1.1. Traductions*, pour un montant de 8 500,00 euros, l'*article 1.7. Site web*, pour un montant de 5 000,00 euros et l'*article 1.2. Communications*, pour un montant de 3 000,00 euros.

Le crédit définitif du Chapitre 1 s'élève à 63 165,65 euros pour les modifications du chapitre en question (annexe 6) qui s'élèvent à 19 165,65 euros et visent

à incorporer l'excédent des années précédentes, ainsi qu'à adapter la dotation budgétaire initiale aux dépenses effectivement encourues par le biais de transferts de crédits. Ces transferts concernent l'*article 1.1. Traductions*, avec un transfert positif de crédit de 4 761,76 euros, pour couvrir les dépenses de traduction de divers documents ; et l'*article 1.6. Autres*, qui regroupe les frais de renouvellement de logiciel, de matériel de bureau et de services bancaires, où un transfert positif de 3 947,26 euros a été effectué. Les transferts positifs ont été financés par un transfert négatif de l'*article 1.5. Publications de l'EUROSAI*, pour un montant de 8 709,02 euros.

L'autorisation des dépenses de fonctionnement résulte de l'approbation du budget triennal 2018-2020 par le Xe Congrès de l'EUROSAI, dont la prolongation pour l'exercice 2021 a été approuvée par le Comité Directeur de l'EUROSAI lors de sa 51e réunion. Au cours de l'exercice 2021, des obligations d'un montant de 37 881,45 euros ont été reconnues pour l'ensemble du Chapitre 1, de sorte que le degré d'exécution est de 60 %. La revue de l'EUROSAI et les traductions de documents représentent les principales dépenses de fonctionnement imputées au Chapitre 1.

Au cours de cet exercice, à la fin de la période d'approbation triennale du budget, plus la période de prolongation approuvée, le montant net de l'excédent généré au cours des quatre dernières années sera définitivement incorporé au Fonds social, comme le prévoit l'article 13 du Règlement Financier.

VI.1.2. Chapitre 2 : Dépenses liées à la mise en œuvre du Plan Stratégique

Le budget pour la période triennale 2018-2020, exceptionnellement prolongé pour l'année 2021, prévoit une dotation annuelle de 55 190,00 euros au Chapitre 2, ce qui représente 56 % du budget initial total, afin que les activités organisées pour la réalisation des objectifs stratégiques puissent compter sur le soutien financier de l'EUROSAI.

Le crédit définitif du Chapitre 2 s'élève à 176 552,33 euros suite aux modifications de crédits apportées au chapitre en question (voir annexe 6), qui s'élèvent à 121 362,33 euros et visaient à incorporer dans ce chapitre l'excédent généré au cours des années précédentes.

Au cours de l'exercice 2021, des dépenses pour un montant de 10 948,40 euros ont été comptabilisées à l'article 2.1. Financement d'activités, ce qui représente un degré d'exécution de 6 % du crédit disponible en raison de la situation causée par la pandémie de COVID-19.

Comme au Chapitre 1, les excédents nets générés au Chapitre 2 seront incorporés en fin d'année au Fonds social.

Les dépenses du Chapitre 2 du budget (consistant en deux subventions accordées pour financer les événements organisés par la Croatie et le Monténégro) ont été expressément approuvées par l'équipe de coordination de l'EUROSAI, en vertu de la délégation de

compétences convenues par le Comité Directeur lors de sa 49^e réunion, en vertu des dispositions de l'article 36 du Règlement Financier. La justification devant le Secrétariat Général de l'aide financière susmentionnée a été effectuée dans les termes établis par le Règlement Financier.

Le tableau suivant présente les détails de l'activité subventionnée qui constitue 100 % de l'exécution budgétaire du Chapitre 2 :

Tableau 4. Subventions approuvées et réalisées au cours de l'exercice 2021.

(Montant en euros)

ISC	Séminaire/événement	Montant approuvé	Organe d'approbation des dépenses
Croatie	Nouveau site web « Network for Ethics »	7 800,00	Équipe de coordination
Monténégro	Financement de la 5 ^e réunion Annuelle du Groupe de Travail de l'EUROSAI sur l'Audit Municipal et du Séminaire sur l'Audit Municipal « Gestion des biens immobiliers municipaux »	3 148,40	Équipe de coordination

En ce qui concerne la subvention approuvée pour l'ISC de Croatie, il convient de noter que la justification de la subvention a été produite en février 2022, pour un montant de 6 449,63 euros, de sorte que la différence (1 350,37 euros) représente une correction de l'excédent budgétaire et, par conséquent, du fonds budgétaire qui sera ajusté dans les comptes de 2022 (voir section VI.3).

VI.1.3. Synthèse comptable et budgétaire du budget des dépenses

La classification comptable des dépenses dans les lignes budgétaires est présentée ci-dessous (tableau 5).

Tableau 5. Classification comptable des dépenses dans les lignes budgétaires. Exercice 2021.

(Montants en euros)

Comptes de dépenses	Montant des dépenses	Concept budgétaire
600. Revue	17 742,12	1.5. Publications de l'EUROSAI
620. Traductions	13 261,76	1.1. Traductions
621. Expéditions	571,70	1.2. Communications
622. Plan Stratégique/Subventions	10 948,40	2.1. Financement d'activités
623. Mise à jour du site web	432,21	1.7. Site web
625. Renouvellement de logiciel	1 332,84	1.6. Autres
626. Services bancaires	2 343,92	1.6. Autres
627. Relations publiques, représentation	926,40	1.4. Représentation
629. Matériel de bureau	1 270,50	1.6. Autres
Total	48 829,85	

VI.1.4. Paiements

Concernant les paiements, environ 70 % des obligations reconnues au cours de l'exercice ont été acquittées, le montant restant du paiement d'obligations s'élève à 14 533,70 euros, correspondant à l'Art. 1.1 Traductions (3 585,30 euros) et à l'Art. 2.1. Financement d'activités (10 948,40 euros).

VI.2. État d'apurement du budget des revenus

Le budget initial de l'EUROSAI s'élevait à 99 190 euros, soit le même montant que l'année précédente, à partir duquel toutes les dépenses encourues en 2021 ont été financées.

En vertu de l'accord du Comité Directeur, adopté lors de sa 51^e réunion, il a été approuvé à titre exceptionnel que le budget de l'EUROSAI pour 2021 soit financé par les fonds disponibles accumulés dans le fonds social, de sorte qu'il n'y a pas eu de perception de cotisations des membres.

D'autre part, conformément à l'article 38 du Règlement Financier, les excédents de crédit de la période triennale précédente sont incorporés au budget annuel de l'année (voir section VI.1).

Enfin, il convient de mentionner que, conformément à l'article 14 du Règlement Financier, le budget doit être équilibré en revenus et en dépenses. Il est donc approprié d'enregistrer ces ajouts également dans le budget des revenus, ce qui aboutit à un budget définitif des revenus s'élevant à 239 717,98 euros ; soit le même montant que le budget final des dépenses.

Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de chiffrer le degré d'exécution du budget des revenus (recettes de l'exercice/budget définitif), qui a été indiqué dans les colonnes correspondantes de l'annexe 5.

VI.3. Excédent budgétaire

Au 31 décembre 2021, le montant des excédents budgétaires annuels cumulés s'élève à 411 518,01 euros, comptabilisés dans le compte des *Fonds Propres*, dont la composition est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 6. Fonds propres en 2021.

(Montants en euros)

Concept	Montant
Fonds propres au 31 décembre 2020	460 347,86
Chapitre 1 : le financement en 2021	-37 881,45
Chapitre 2 : le financement en 2021	-10 948,40
Fonds propres au 31 décembre 2021	411 518,01

La composition et l'évolution de l'excédent budgétaire pour la période 2018-2021 du budget actuel (2018-2021)¹ sont présentées dans le tableau ci-dessous :

¹ Le budget 2018-2020 a été prolongé jusqu'en 2021 lors de la 51^e réunion du Comité Directeur de l'EUROSAI.

Tableau 7. Évolution de l'excédent budgétaire et des fonds propres au cours de la période 2018-2021.

(Montants en euros)

	Crédit du Chapitre 1 non utilisé	Crédit du Chapitre 2 non utilisé	Fonds propres
Solde au 31/12/2017			319 819,88
Excédent généré en 2018	4 851,41	39 663,52	-
Excédent généré en 2019	11 105,42	36 144,81	-
Excédent généré en 2020	3 208,82	45 554,00	
(Montant utilisé en 2021)	-37 881,45	-10 948,40	
Total excédents cumulés	-18 715,80	110 413,92	91 698,13
Solde au 31/12/2021			411 518,01

Comme le montre l'annexe 4, le taux d'exécution du budget des dépenses est de 20 %.

Cependant, comme indiqué à la section VI.1.2, en février 2022, une dépense a été justifiée pour une subvention d'un montant inférieur au montant octroyé, ce qui a entraîné une correction ex post de l'excédent budgétaire et donc des fonds propres, qui sera comptabilisée dans les états financiers de 2022.

VII. ÉVOLUTION DE LA PERCEPTION DES COTISATIONS POUR LES EXERCICES CLOS

Il n'y a pas de cotisations impayées pour les quatre derniers exercices clos.

VIII. ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2021 ET LEUR RELATION AVEC LES OBJECTIFS DE L'EUROSAI

L'article 73 du Règlement Financier établit que le rapport financier doit contenir des informations sur les activités menées par l'Organisation, qui sont détaillées à l'annexe 8, en indiquant les objectifs fixés dans les Statuts de l'EUROSAI dans lesquels elles s'inscrivent.

IX. ESTIMATION DE LA CONTRIBUTION DE LA COUR DES COMPTES D'ESPAGNE À L'EUROSAI

Conformément à l'article 16.2. Des Statuts de l'EUROSAI et à l'article 32 du Règlement Financier, les frais du personnel du Secrétariat de l'EUROSAI et des locaux nécessaires à sa gestion quotidienne, sont couverts par la Cour des comptes espagnole. Ces dépenses récurrentes représentent l'estimation des salaires du personnel impliqué dans l'activité du Secrétariat de l'EUROSAI, l'hébergement, la maintenance du site web de l'Organisation, ainsi que les coûts de fonctionnement (électricité, locaux, téléphone et fax) et le matériel informatique, et conformément aux règlements susmentionnés, ils ne sont pas inclus dans le budget de l'EUROSAI.

Le montant total des dépenses s'élève à 252 478,50 euros en 2021 et, conformément à l'article 60 du Règlement Financier, un certificat du rapport prévisionnel des dépenses, signé par la Présidente de la Cour des comptes, est joint aux états financiers (annexe 9).

X. ANNEXES. ÉTATS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

ANNEXE 1.	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021	19
ANNEXE 2.	COMPTE DE RÉSULTAT. EXERCICE FINANCIER 2021.....	20
ANNEXE 3.	ÉTAT DES VARIATIONS DU TOTAL DES CAPITAUX PROPRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021.....	21
ANNEXE 4.	ÉTAT D'APUREMENT DU BUDGET DES DÉPENSES. EXERCICE 2021	22
ANNEXE 5.	ÉTAT D'APUREMENT DU BUDGET DES REVENUS. EXERCICE 2021	23
ANNEXE 6.	MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES. EXERCICE 2021	24
ANNEXE 7.	ÉTAT D'APUREMENT DES COTISATIONS EUROSAI. EXERCICE 2021	25
ANNEXE 8.	ACTIVITÉS MENÉES PAR L'EUROSAI. EXERCICE 2021	26
ANNEXE 9.	ESTIMATION DE LA CONTRIBUTION DE LA COUR DES COMPTES D'ESPAGNE À L'EUROSAI : FRAIS DE PERSONNEL, DE MAINTENANCE DU SITE WEB, DE FONCTIONNEMENT ET DU MATÉRIEL INFORMATIQUE. EXERCICE 2021	28



ANNEXE 1. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021.
(Montants en euros)

ACTIF	SECTION	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
A) ACTIF IMMOBILISÉ			0
B) ACTIF COURANT		426 051,71	462 746,13
III. Débiteurs commerciaux et autres créances			0
VI. Régularisations à court terme	III.2	851,07	750,02
480. Dépenses prépayées		851,07	750,02
VII. Trésorerie et équivalents de trésorerie	III.1	425 200,64	461 996,11
572. Banques et établissements de crédit, c/c vue, euros		425 200,64	461 996,11
TOTAL ACTIF		426 051,71	462 746,13
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	SECTION	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
A) TOTAL CAPITAUX PROPRES	V	411 518,01	460 347,86
A-1) Fonds propres	III.3	411 518,01	460 347,86
I. Fonds social	III.3	460 347,86	411 585,04
101. Fonds social		460 347,86	411 585,04
VII. Résultat de l'exercice	IV	-48 829,85	48 762,82
129. Résultat de l'exercice		-48 829,85	48 762,82
C) PASSIF COURANT		14 533,70	2 398,27
III. Dettes à court terme		10 948,40	0
521. Dettes à court terme		10 948,40	0
III. Créanciers commerciaux et autres créances	III.4	3 585,30	2 398,27
1. Fournisseurs		3 585,30	2 398,27
400. Fournisseurs		3 585,30	2 398,27
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		426 051,71	462 746,13



ANNEXE 2. COMPTE DE RÉSULTAT. EXERCICE FINANCIER 2021.
(Montants en euros)

	SECTION	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
A) ACTIVITÉS POURSUIVIES			
REVENUS D'EXPLOITATION (1 + 5)	IV.1	0,00	99 190,00
1. Revenus contributions des membres		0,00	99 190,00
a) 700. Revenus provenant des contributions		0,00	99 190,00
DÉPENSES D'EXPLOITATION (4 + 7 + 8)		-48 829,85	-50 427,18
4. Publications et rapports	IV.2.1	-17 742,12	-19 743,65
a) 600. Revue		-17 742,12	-19 743,65
5. Autres revenus d'exploitation		0,00	0,00
a) Revenus accessoires		0,00	0,00
7. Autres dépenses d'exploitation	IV.2.2	-31 087,73	-30 683,53
620. Traductions		-13 261,76	-16 257,66
621. Expéditions		-571,70	-1 148,84
622. Plan Stratégique/Subventions		-10 948,40	-9 636,00
623. Mise à jour du site web		-432,21	-148,33
625. Renouvellement de logiciel		-1 332,84	-1 196,77
626. Services bancaires et similaires		-2 343,92	-1 589,90
627. Relations publiques, représentation		-926,40	-392,04
629. Autres services		-1 270,50	-313,99
8. Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
A.1) RÉSULTAT D'EXPLOITATION (1 + 4 + 4 + 5 + 7 + 8)		-48 829,85	48 762,82
14. Produits financiers		0,00	0,00
15. Charges financières		0,00	0,00
A.2) RÉSULTAT FINANCIER (14 + 15)		0,00	0,00
A.3) RÉSULTAT AVANT IMPOSITION (A.1 + A.2)		-48 829,85	48 762,82
A.5) RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-48 829,85	48 762,82



ANNEXE 3. ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021.

(Montants en euros)

	FONDS SOCIAL	RÉSULTATS D'EXERCICES PRÉCÉDENTS	AUTRES CONTRIBUTIONS DES MEMBRES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	AJUSTEMENTS POUR CHANGEMENTS DE VALEUR	SUBVENTIONS, DONNS ET LEGS REÇUS	TOTAL
B. SOLDE AJUSTÉ, DÉBUT ANNÉE 2019	319 819,88	44 154,93					364 334,81
Résultat de l'exercice.							
II.1. Autres opérations avec les ISC membres.	44 154,93	-44 154,93					0,00
C. SOLDE, FIN DE L'ANNÉE 2019	364 334,81	00,00		47 250,53			411 585,04
I. Ajustements pour variations de méthodes 2019.							-
II. Ajustements pour erreurs 2019.							-
B. SOLDE AJUSTÉ, DÉBUT ANNÉE 2020	364 334,81	47 250,53					411 585,04
Résultat de l'exercice.				48 762,82			48 762,82
II.1. Autres opérations avec les ISC membres.	47 250,53	-47 250,53					0,00
E. SOLDE, FIN DE L'ANNÉE 2020	411 585,04	0,00		48 762,82			460 347,86
I. Ajustements pour variations de méthodes 2020.							-
II. Corrections d'erreurs 2020.							-
D. SOLDE AJUSTÉ, DÉBUT ANNÉE 2021	411 585,04	48 762,82					48 762,82
Résultat de l'exercice.				-48 829,85			-48 829,85
II.1. Autres opérations avec les ISC membres.	48 762,82	-48 762,82					
E. SOLDE, FIN DE L'ANNÉE 2021	460 347,86	0,00		-48 829,85			411 518,01



ANNEXE 4. ÉTAT D'APUREMENT DU BUDGET DES DÉPENSES. EXERCICE 2021.

(Montants en euros)

CONCEPT	CREDIT INITIAL	MODIFICATION CRÉDIT			(1)	(2)	PAIEMENTS	(1) - (2)	(2)/(1)*100
		AJOUTS	TRANSFERTS POSITIFS	TRANSFERTS NÉGATIFS	CRÉDIT DÉFINITIF	AUTORISATION DE PAIEMENT		CRÉDIT DISPONIBLE	% EXÉCUTION DU CRÉDIT DÉFINITIF
Chap. 1 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Art. 1.1. Traductions	8 500,00	0,00	4 761,76	0,00	13 261,76	13 261,76	9 676,46	0,00	100 %
Art. 1.2. Communications	3 000,00	3 340,41	0,00	0,00	6 340,41	571,70	571,70	5 768,71	9 %
Art. 1.3. Impressions	500,00	1 000,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	0 %
Art. 1.4. Représentation	1 000,00	607,96	0,00	0,00	1 607,96	926,40	926,40	681,56	58 %
Art. 1.5. Publications de l'EUROSAI	25 000,00	4 402,87	0,00	-8 709,02	20 693,85	17 742,12	17 742,12	2 951,73	86 %
Art. 1.6. Autres	1 000,00	0,00	3 947,26	0,00	4 947,26	4 947,26	4 947,26	0,00	100 %
Art. 1.7. Site web	5 000,00	9 814,41	0,00	0,00	14 814,41	432,21	432,21	14 382,20	3 %
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	44 000,00	19 165,65	8 709,02	-8 709,02	63 165,65	37 881,45	34 296,15	25 284,20	60 %
Chap. 2 DÉPENSES LIÉES À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE									
Art. 2.1. Financement des activités	55 190,00	121 362,33	0,00	0,00	176 552,33	10 948,40	0,00	165 603,93	6 %
DÉPENSES TOTALES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE	55 190,00	121 362,33	0,00	0,00	176 552,33	10 948,40	0,00	165 603,93	6 %
TOTAL GÉNÉRAL	99 190,00	140 527,98	8 709,02	-8 709,02	239 717,98	48 829,85	34 296,15	190 888,13	20 %



ANNEXE 5. ÉTAT D'APUREMENT DU BUDGET DES REVENUS. EXERCICE 2021.

(Montants en euros)

CONCEPT	BUDGET INITIAL	VARIATIONS BUDGÉTAIRES	BUDGET DÉFINITIF	% DU TOTAL	CHARGES	DEGRÉ D'EXÉCUTION (%)
Chapitre 1. Contributions des ISC membres (cotisations) Ils sont financés par le Fonds social	99 190,00	0	99 190,00	41,38 %	S/O	S/O
Chapitre 2. Autres revenus (ajout des excédents des années précédentes)	0	140 527,98	140 527,98	58,62 %	S/O	S/O
TOTAL GÉNÉRAL	99 190,00		239 717,98	100,00 %	S/O	S/O



ANNEXE 6. MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES. EXERCICE 2021.

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par l'article 14.5 des Statuts et la règle 18 du Règlement Financier, j'autorise les modifications suivantes au budget des dépenses pour l'exercice 2021 :

Ajouts de crédits	
Art. 1.2. Communications	3 340,41
Art. 1.3. Impressions	1 000,00
Art. 1.4 Représentation	607,96
Art. 1.5. Publications de l'EUROSAI	4 402,87
Art. 1.7. Site web	9 814,41
Art.2.1. Financement des activités	121 362,33
Total des ajouts	140 527,98

- Transfert positif au Chapitre 1. Art. 1.1.....4 761,76 €
- Transfert positif au Chapitre 1. Art. 1.6.....3 947,26 €

Total des transferts de crédits positifs8 709,02 €

- Transfert négatif du Chapitre 1. Art. 1.5 (8 709,02 €)

Total des transferts de crédits négatifs (8 709,02 €)

À Madrid, le 30 mai 2022
SECRÉTARIAT GÉNÉRALE DE L'EUROSAI
PRÉSIDENTE DE LA COUR DES COMPTES
D'ESPAGNE

Enriqueta Chicano Jávega

Est intervenu,

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Firmado por GARCIA SOTO CARLOS -
DNI ***1750** el día 31/05/2022
con un certificado emitido por AC
Sector Público

Carlos García Soto



ANNEXE 7. ÉTAT D'APUREMENT DES COTISATIONS EUROSAI. EXERCICE 2021
(en euros)

Non applicable en vertu de l'accord du 55^e Comité Directeur.



ANNEXE 8. ACTIVITÉS DE L'EUROSAI. EXERCICE 2021.

OBJECTIFS	ACTIVITÉS
Art. 1.1, 1.5, 1.10	Webinaire conjoint EUROSAI-ECIIA
Art. 1.4, 1.5, 1.10	Groupe de projet sur l'audit en réponse à la pandémie de la COVID-19. Chantier D1 : Soins de santé et services sociaux
Art. 1.4, 1.5, 1.10	Groupe de projet sur l'audit de la réponse à la pandémie de la COVID-19 - Chantier C2 : Audit financier.
Art.1.4, 1.5, 1.6, 1.10	11 ^e réunion annuelle de la Task Force « Audit et éthique » de l'EUROSAI (TFA&E)
Art.1.1, 1.6,1.10	Réunion de l'équipe de coordination de l'EUROSAI
Art. 1.4, 1.5, 1.6, 1.10	Groupe de projet sur l'audit en réponse à la pandémie de la COVID-19. Webinaire.
Art.1.1, 1.6, 1.10	53 ^e réunion du Comité Directeur de l'EUROSAI
Art.1.4, 1.6, 1.10	XI ^e Congrès de l'EUROSAI (Session plénière)
Art.1.4, 1.5, 1.6, 1.10	54 ^e réunion du Comité Directeur de l'EUROSAI
Art. 1.1, 1.4, 1.5, 1.10	Session de printemps du Groupe de travail sur l'audit environnemental de l'EUROSAI
Art. 1.4, 1.5, 1.6, 1.10	Groupe de projet sur l'audit en réponse à la pandémie de la COVID-19 - Chantier D1 : Soins de santé et services sociaux
Art. 11.4, 1.5, 1.6, 1.10	Webinaire du Groupe de Travail sur les technologies de l'information (ITWG) de l'EUROSAI sur le thème « Du code à l'action : les ISC découvrent le monde de l'IA ».
Art. 1.4, 1.5, 1.6, 1.8, 1.10	Webinaire du groupe de projet de l'EUROSAI « Suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit »
Art.1.4, 1.5, 1.6, 1.10	Webinaire conjoint EUROSAI-ECIIA
Art.1.4, 1.6, 1.10	Réunion de l'équipe de coordination de l'EUROSAI, réunion au niveau technique



Art. 1.4, 1.5, 1.6, 1.10	1 ^e réunion des membres du Comité Directeur au niveau technique
Art. 1.5, 1.6, 1.10	2 ^e séminaire de recherche de l'EUROSAI
Art.1.4, 1.5, 1.6, 1.10	Séance de sensibilisation « Congrès général sur les ODD, progrès aux niveaux national et infranational ».
Art.1.4, 1.5, 1.6, 1.10	Séance de sensibilisation « Localiser, incorporer les ODD au niveau municipal ».
Art. 1.1, 1.4, 1.5, 1.6, 1.10	Réunions de mise à jour de l'Auto-évaluation des technologies de l'information (ITSA) et l'Auto-évaluation de l'audit des technologies de l'information (ITASA).
Art. 1.1, 1.4, 1.5, 1.6, 1.10	Réunion sur l'objectif stratégique 1 « Coopération professionnelle »
Art. 1.1, 1.6, 1.10	1 ^e réunion du GP pour le « Relance du site web de l'EUROSAI »
Art. 1.1, 1.4, 1.5, 1.6, 1.10	Réunion de l'objectif stratégique n°2 « Renforcement des capacités institutionnelles »
Art. 1.1, 1.5, 1.10	2 ^e réunion des membres du Comité Directeur au niveau technique
Art. 1.1, 1.6, 1.10	2 ^e réunion du GP pour la « Relance du site web de l'EUROSAI »
Art. 1.4, 1.5, 1.6, 1.10	19 ^e réunion annuelle du Groupe de travail sur l'Audit environnemental de l'EUROSAI (WGEA)
Art. 1. 1, 1.5, 1.10	3 ^e réunion du GP pour la « Relance du site web de l'EUROSAI »
Art.1.4, 1.5, 1.6, 1.10	4 ^e séminaire annuel de la Task Force de l'EUROSAI sur l'audit des municipalités (TFMA) : « Gestion des biens immobiliers municipaux »
Art. 1.4, 1.5, 1., 1.10	5 ^e réunion annuelle de la Task Force de l'EUROSAI sur l'audit des municipalités (TFMA)
Art. 1.1, 1.4, 1.5, 1.10	Manifestation parallèle de l'EUROSAI/TCE à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP-26)
Art. 1.4, 1.5, 1.6, 1.10	14 ^e réunion du Groupe de travail de l'EUROSAI sur les technologies de l'information (ITWG)
Art.1.4, 1.5, 1.6, 1.10	55 ^e réunion du Comité Directeur de l'EUROSAI



ANNEXE 9. ESTIMATION DE LA CONTRIBUTION DE LA COUR DES COMPTES D'ESPAGNE A L'EUROSAI : LES FRAIS DE PERSONNEL, LA MAINTENANCE DU SITE WEB, LE FONCTIONNEMENT ET LE MATÉRIEL INFORMATIQUE. EXERCICE 2021.

Conformément à l'article 60 du Règlement Financier de l'EUROSAI, l'estimation quantitative de la contribution de la Cour des comptes espagnole aux dépenses du Secrétariat, provenant des frais de personnel, de l'hébergement et de la maintenance du site web de l'EUROSAI, des frais de fonctionnement et du matériel informatique, est indiquée ci-dessous. Conformément aux dispositions de l'article susmentionné, cette estimation de frais n'est pas incluse dans le budget de l'EUROSAI :

• Estimation des frais du personnel qui a travaillé au Secrétariat de l'EUROSAI.....	182 606,09 €
• Frais d'hébergement et de maintenance du site web de l'EUROSAI	4 066,00 €
• Estimation des dépenses de fonctionnement du bureau (Électricité, locaux et téléphone)	64 334,41 €
• Dépenses en matériel informatique.....	1 472,00 €
TOTAL	252 478,50 €

À Madrid, le 30 mai 2022
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'EUROSAI,
PRÉSIDENTE DE LA COUR DES COMPTES D'ESPAGNE

Enriqueta Chicano Jávega
